

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 12 octobre 2022 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Jennifer Laflamme	Padoue
	Nancy Banville	Price
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-François Paradis	Sainte-Flavie
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

EST ABSENT :

M. Jean-François Fortin Sainte-Flavie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 22-10-185

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Avis de conformité du règlement 2021-09 Sainte-Flavie

- 7. Parc régional de la rivière Mitis
 - 7.1 Avis de motion du RÉG348-2022
 - 7.2 Dépôt projet de règlement RÉG348-2022 modifiant le règlement RÉG288-2013
- 8. Appui producteurs acéricoles

C. ADMINISTRATION

- 9. Modification du règlement sur le traitement des élus
 - 9.1 Avis de motion RÉG349-2022
 - 9.2 Dépôt du projet de règlement RÉG349-2022
- 10. TAC de La Mitis:
 - 10.1 Demande de subvention transport adapté
 - 10.2 Demande de subvention transport collectif intra
 - 10.3 Demande de subvention transport collectif inter
- 11. Demandes de dons et commandites
- 12. Équipements informatiques
- 13. Demande d'appui MRC Antoine-Labelle

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 14. Vente des infrastructures et des équipements incendie

E. DIVERS

- a) Dossier Mont-Comi – demande citoyens St-Donat

F. DÉVELOPPEMENT

- 15. Fonds Régions et ruralité
 - 15.1 Volet 2- «Initiatives régionales»
 - 15.2 Volet 3 - «Signature Innovation»
 - 15.2.1 Diner-causerie Mitis Lab
 - 15.2.2 Chantier 3
 - 15.3 Volet 4 – «Soutien à la vitalisation»
 - 15.3.1 Recommandation du comité de vitalisation
- 16. Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli
- 17. Demande de soutien agroalimentaire
- 18. Appui Studio Cabaret
- 19. Mitis en Affaires
 - 19.1 Présentation
 - 19.2 Recapitalisation du FLS

G. PROJETS ÉOLIENS

- 20. Projet éolien Lac Alfred
 - 20.1 Suivi
- 21. Projet éolien La Mitis
 - 21.1 Suivi
 - 21.2 Autorisation 1^{er} versement redevances
 - 21.3 Demande soutien financier Jeux du Québec 2023
- 22. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
 - 22.1 Suivi
 - 22.2 Approbation budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'éolien Bas-Saint-Laurent

H. HYGIÈNE DU MILIEU

- 23. Suivi projet multiplateforme de gestion des matières résiduelles
- 24. Étude pour la collecte des matières résiduelles

25. Demande d'aide financière au MAHM- Volet 4
26. Approbation du budget 2023 de la RITMR

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 septembre 2022

3.1 Adoption

C.M. 22-10-186

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Martin Normand fait le suivi du procès-verbal du 14 septembre 2022.

4. Correspondance

M. Martin Normand présente la correspondance du mois.

5. Première période de questions

Des citoyens du secteur du Mont-Comi questionnent la création du Parc régional du Mont-Comi.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Avis conformité règlement 2021-09 de Sainte-Flavie

C.M. 22-10-187

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a adopté le 7 juin 2021 le règlement numéro 2021-09 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'améliorer la qualité de l'implantation et de l'architecture des constructions;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC comprend un objectif correspondant qui vise à *contrer la banalisation des paysages et des bâtiments patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par un consultant en urbanisme démontre que ce règlement est conforme aux

objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2021-09 de la municipalité de Sainte-Flavie.

7. Parc régional de la rivière Mitis

7.1 Avis de motion du règlement RÈG348-2022

C.M. 22-10-188

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Michel Verrault qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÈG348-2022 modifiant le règlement RÈG288-2013 et déterminant l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

7.2 Dépôt du projet de règlement RÈG348-2022

C.M. 22-10-189

M. Marcel Moreau dépose le projet de règlement RÈG348-2022 modifiant le règlement RÈG288-2013 et déterminant l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis.

8. Appui producteurs acéricoles

C.M. 22-10-190

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

C. ADMINISTRATION

9. Modification du règlement sur le traitement des élus

9.1 Avis de motion RÈG349-2022

C.M. 22-10-191

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Jean-Pierre Pelletier qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÈG349-2022 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil dans leurs fonctions de membres de la municipalité régionale de comté de La Mitis. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

9.2 Dépôt projet règlement RÈG349-2022

C.M. 22-10-192

M. Marcel Moreau dépose le projet de règlement RÈG349-2022 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil dans leurs fonctions de membres de la Municipalité régionale de comté de La Mitis.

10. TAC de La Mitis

10.1 Demande de subvention transport adapté

C.M. 22-10-193

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution numéro C.M. 16-07-181;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a confié au TAC de La Mitis, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2005 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fait appel à des fournisseurs d'autobus et de taxis externes pour donner le service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté la grille tarifaire 2022 à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution numéro CM-21-12-345, sans connaître les nouvelles modalités du PSTA ce qui provoque une différence entre le montant adopté versus le montant demandé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro CM-22-03-047;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la MRC de La Mitis prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 279 453 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 18 120 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 21 399 déplacements en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité :

- **DE** confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de La Mitis à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;
- **DE** demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 514 573 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022;
- **D'**ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;
- **D'**autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-greffier de la MRC de La Mitis à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE** transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

10.2 Demande de subvention transport collectif intra

C.M. 22-10-194

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre les services de transport collectif régional depuis 2005 et qu'elle appuie financièrement la corporation de Transport adapté et collectif de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 15 237 déplacements ont été effectués par ce service malgré la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, il est prévu d'effectuer 18 502 déplacements;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, il est prévu d'effectuer 20 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, il est prévu d'effectuer 21 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, les dépenses prévues s'élèvent à 411 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, les dépenses prévues s'élèvent à 542 968 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les dépenses prévues s'élèvent à 534 488 \$;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif, volet II, prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors à 75% des dépenses admissibles et représentant 100% du montant accordé en 2019 soit 150 000 \$ en plus d'un montant forfaitaire en fonction du nombre de déplacements supplémentaires à 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport, la MRC de La Mitis a contribué en 2022 pour une somme de 164 295 \$ par une quote-part aux municipalités,

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers est estimée à 57 818 \$ en 2022.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis demande au MTQ une contribution financière de base de 208 770 \$ pour le maintien et le développement du transport collectif pour l'année 2022 réparti comme ceci 150 000 \$ de base et 58 770 \$ pour les déplacements supplémentaires;
- **QUE** la MRC de La Mitis demande au MTQ une contribution financière de base de 235 734 \$ pour le maintien et le développement du transport collectif pour l'année 2023 réparti comme ceci 150 000 \$ de base et 85 734 \$ pour les déplacements supplémentaires;
- **QUE** la MRC de La Mitis demande au MTQ une contribution financière de base de 253 734 \$ pour le maintien et le développement du transport collectif pour l'année 2024 réparti comme ceci 150 000 \$ de base et 103 734 \$ pour les déplacements supplémentaires.

10.3 Demande de subvention transport collectif inter

C.M. 22-10-195

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis appuie financièrement le Transport adapté et collectif de La Mitis pour les services de transport collectif sur son territoire depuis 2005;

CONSIDÉRANT QU'un service de transport collectif inter MRC admissible au volet 3.2 du programme d'aide au développement du transport collectif est en service depuis 2011 entre les territoires de la MRC de La Mitis et la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 3.2 du ministère des Transports du Québec permettent d'offrir une subvention visant à soutenir les efforts pour établir un service de transport inter MRC en comblant 75% des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de déplacements pour 2021 était de 5 132 malgré la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de déplacements estimés pour 2022 est de 6 301;

CONSIDÉRANT QUE, selon le budget 2022, les dépenses prévues sont de 219 019 \$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont participé pour l'année 2022, pour un montant de 35 271 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent du budget de 2022 et seront appuyées par les états financiers à venir le 15 avril 2023.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de demander au MTMDET, dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif Volet 3.2, de verser une somme de 160 248 \$ et ne pouvant excéder 185 000 \$ pour l'année 2022 pour le maintien du service inter MRC.

11. Demandes de dons et commandites

Il n'y a pas de demande ce mois-ci.

12. Équipements informatiques

C.M. 22-10-196

CONSIDÉRANT QUE nous hébergeons 70% des serveurs sur le territoire, incluant des municipalités, l'aéroport de Mont-Joli, Mitis en Affaires, le TAC, la cour et la téléphonie;

CONSIDÉRANT QU'un incident dans notre salle de serveur aurait des répercussions catastrophiques sur les organisations;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison de ce type d'équipements est de 4 à 6 mois;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus sécuritaire d'avoir un site de relève synchronisé des serveurs en cas d'incident;

CONSIDÉRANT QU'un local pourrait être disponible au 300 av. Sanatorium, bâtiment appartenant à la Ville de Mont-Joli.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité :

- De prendre entente avec la Ville de Mont-Joli pour installer un site de relève des serveurs au 300 av. Sanatorium;
- D'acquérir les équipements nécessaires à assurer un site de relève synchronisé au coût estimé de 96 000\$ et d'en faire l'installation;
- Prendre les sommes à même le Fonds COVID-19.

13. Demande d'appui MRC Antoine-Labelle

C.M. 22-10-197

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

CONSIDÉRANT QU'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatiques afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution aux MRC du Québec pour appui de même qu'à la FQM et l'UMQ.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Puisque leurs municipalités sont impliquées dans l'entente de vente, M. Bruno Paradis, M. Martin Soucy et Mme Nancy Banville quittent la salle pendant la discussion du point 14.

14. Vente des infrastructures et des équipements incendie

Mme Micheline Barriault demande le report de ce point à une date ultérieure afin de continuer les discussions au sujet des équipements incendie.

E. DIVERS

a) Dossier Mont-Comi- demande citoyens St-Donat

M. Pascal Rioux demande à ce qu'un comité ad hoc soit créé concernant le projet de Parc régional du Mont-Comi, où il sera question de vision, de développement et de gouvernance.

L'ensemble du conseil confirme qu'il y a ouverture de la part de la MRC à former un tel comité, incluant les municipalités et les citoyens, mais qu'il serait prématuré de le créer maintenant puisque nous en sommes qu'aux premières étapes.

F. DÉVELOPPEMENT

15. Fonds Régions et ruralité

15.1 Volet 2 – Initiatives régionales

Il n'y a pas de discussions à ce sujet ce mois-ci.

15.2 Volet 3 – Signature Innovation

15.2.1 Diner-causerie Mitis Lab

M. Bruno Paradis informe les élus que des diners-causeries sont prévus à Mitis Lab, le 17 novembre prochain, portant sur les services d'accueil aux nouveaux arrivants et le 1^{er} décembre, portant sur les services aux entrepreneurs.

15.2.2 Chantier 3

Ce point est reporté à la séance de novembre.

15.3 Volet 4 – Soutien à la vitalisation

15.3.1 Recommandation du comité vitalisation

Ce point sera traité à une séance ultérieure.

16. Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli

Les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport n'ayant pas été remises au Conseil de la MRC, ce point est reporté à une séance ultérieure.

17. Demande de soutien agroalimentaire

C.M. 22-10-198

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés sont conformes à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Promotion Saint-Gabriel	Étude de marché pour la mise en place d'une fromagerie-beurrerie. Contribution financière pour compléter le financement demandé au « Fonds de soutien au développement bioalimentaire du BSL ».	1500\$	1500\$ conditionnel à l'acceptation du financement par le FSDB-BSL

M. Jimmy Valcourt, maire de Sainte-Angèle-de-Mérici, quitte la salle avant la discussion du prochain point.

18. Appui au Studio Cabaret

C.M. 22-10-199

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9172-4344 Québec inc. ainsi que les promoteurs Marco Soucy et Jimmy Valcourt de Sainte-Angèle-de-Mérici sollicitent l'appui de la MRC de La Mitis dans le processus de dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) pour la construction et l'implantation d'un Studio-Cabaret destiné principalement à la clientèle touristique et tournée vers la présentation de spectacles et le développement d'une scène numérique;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entreprise sur le territoire de La Mitis qui permettra de faire rayonner la MRC au-delà de ses frontières, en plus de stimuler l'économie locale et de contribuer à dynamiser le milieu et toute la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut un attrait de diversification et d'augmentation de l'offre touristique sur quatre saisons (ouvert à l'année) tout en visant aussi à bonifier considérablement l'offre actuelle d'activités en soirée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité de confirmer l'appui de la MRC de La Mitis à la compagnie 9172-4344 Québec inc. ainsi que les promoteurs Marco Soucy et Jimmy Valcourt de Sainte-Angèle-de-Mérici dans la construction et l'implantation d'un Studio-Cabaret, dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

19. Mitis en Affaires

19.1 Présentation

Ce point est remis à la séance du 7 décembre.

19.2 Recapitalisation du FLS

Ce point est remis à la séance du 7 décembre.

G. PROJETS ÉOLIENS

20. Projet éolien Lac Alfred

20.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Lac Alfred.

21. Projet éolien La Mitis

21.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

21.2 Autorisation 1^{er} versement redevances

C.M. 22-10-200

Il est proposé par M. Jean-François Paradis, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des redevances du premier semestre du projet éolien La Mitis.

21.3 Demande soutien financier Jeux du Québec 2023

C.M. 22-10-201

CONSIDÉRANT QUE tenue de la 57e Finale des Jeux du Québec aura un impact majeur dans toute la grande région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE tous les athlètes des différentes MRC vivront cette Finale entourés de leurs proches.

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Table des préfets de l'ensemble du territoire bas-laurentien ainsi qu'aux MRC par le Comité organisateur de la 57^e Finale des Jeux du Québec.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'octroyer un soutien financier d'un montant de 10 000.00 \$ au Comité organisateur de la 57^e Finale des Jeux du Québec à Rimouski, à même le Fonds éolien La Mitis.

22. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

22.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Bas-Saint-Laurent.

22.2 Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'éolien du Bas-Saint-Laurent

C.M. 22-10-202

Il est proposé par M. Jean-François Paradis, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de l'éolien du Bas-Saint-Laurent telles que présentées par M. Marcel Moreau.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

23. Suivi projet multiplateforme de gestion des matières résiduelles

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse.

24. Étude pour la collecte des matières résiduelles

C.M. 22-10-203

CONSIDÉRANT QUE dans La Mitis :

- La compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;
- La compétence de traitement des matières résiduelles est au niveau de la MRC avec un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis);
- La gestion des écocentres est déléguée à l'Écocentre de La Mitis.

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle d'une MRC ou d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

CONSIDÉRANT la résolution CM 2020-142 de la MRC de La Matapédia afin « d'adresser une demande à la RITMR Matapédia-Mitis pour qu'elle réalise une étude de faisabilité de gestion

intégrée des écocentres des deux MRC par la Régie » et les avantages potentiels à un tel regroupement;

CONSIDÉRANT le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis en évaluation dans la municipalité de Saint-Moise qui comprendra un lieu d'enfouissement technique, une plateforme de compostage et un écocentre;

CONSIDÉRANT le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la RITMR Matapédia-Mitis en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis par la résolution CM 21-10-277, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale était l'une des priorités d'action locale définies et d'évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie l'une des mesures prises pour atteindre cet objectif.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité:

- De donner un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis afin de réaliser une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles en 2 volets :
 - Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
 - Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.
- Que ce mandat soit conditionnel à l'adoption par la MRC de La Matapédia d'une résolution similaire.

25. Demande d'aide financière au MAMH-Volet 4

C.M. 22-10-204

CONSIDÉRANT QUE dans La Mitis :

- La compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;
- La compétence de traitement des matières résiduelles est au niveau de la MRC avec un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis);
- La gestion des écocentres est déléguée à l'Écocentre de La Mitis.

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle d'une MRC ou

d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

CONSIDÉRANT la résolution CM 2020-142 de la MRC de La Matapédia afin « d'adresser une demande à la RITMR Matapédia-Mitis pour qu'elle réalise une étude de faisabilité de gestion intégrée des écocentres des deux MRC par la Régie » et les avantages potentiels à un tel regroupement;

CONSIDÉRANT le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis en évaluation dans la municipalité de Saint-Moïse qui comprendra un lieu d'enfouissement technique, une plateforme de compostage et un écocentre;

CONSIDÉRANT le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la RITMR Matapédia-Mitis en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis par la résolution CM 21-10-277, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale était l'une des priorités d'action locale définit et d'évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie l'une des mesures prises pour atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont adopté une résolution de donner un mandat à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis afin de faire une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles en 2 volets :

- Volet 1: Regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
- Volet 2: Regroupement de la gestion des écocentres au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis à déposer une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale dans le cadre d'une étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles;
- Que cette autorisation soit conditionnelle à l'adoption par la MRC de La Matapédia d'une résolution similaire.

26. Approbation du budget 2023 de la RITMR

C.M. 22-10-205 Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis telles que présentées par M. Marcel Moreau.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions et demandes de précisions concernant le projet de multiplateforme.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 22-10-206 Il est proposé par M. Michel Verrault de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 50.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.